



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 13 novembre 2025	Délibération n°2025-11-13 /02 Affaires juridiques
--	---

Le 13 novembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 07/11/2025

ETAIENT PRESENTS (29) :

M. Strehaiano, M. Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

Mme Brasset à Mme Roy, M. Zakaria à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. SURIE

OBJET : Modification du nombre d'adjoints

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et L2122-18,

VU l'arrêté n°2021-033 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Nicolas NAUDET, 8^e adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux,

VU l'arrêté n°2025-33, portant sur le retrait de délégation de fonctions et de signature à M. Nicolas NAUDET, 8^e adjoint au maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux,

VU la délibération n°2020-05-25/02 du 25 mai 2020 portant sur la fixation du nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°2021-11-25/01 du 25 novembre 2021 portant sur l'élection d'une nouvelle adjointe,

VU la délibération n°2025-11-13/01 du 13 novembre 2025 portant sur le maintien d'un adjoint au maire dans ses fonctions après retrait de l'ensemble de ses délégations

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251119-DEL2025111302-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025

CONSIDÉRANT que le nombre d'adjoints a été fixé à 9, soit le nombre maximum d'adjoint,

CONSIDERANT la liste des adjoints actuels, rappelée dans la délibération de 2021 précitée,

CONSIDERANT qu'après l'adoption de la délibération n°2025-11-13/01 du 13 novembre 2025, il peut être proposé au Conseil de modifier le nombre d'adjoints,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

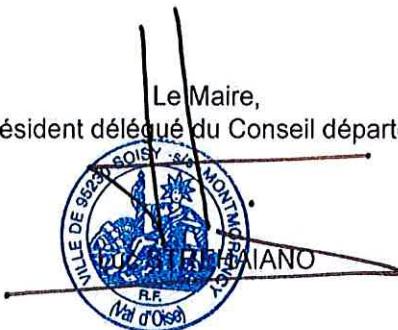
PAR vingt-huit voix POUR

ET cinq abstentions

FIXE le nombre d'adjoints à 8 à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **19 NOV. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **19 NOV. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **19 NOV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251119-DEL2025111302-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025